

2.0 Le cadre de planification

Le Plan est fondé sur l'orientation de politique contenue dans la Déclaration de principes provinciale (DPP, 2005) et dans le Plan officiel de la Ville d'Ottawa (2008), deux documents habilités par la Loi sur l'aménagement du territoire de l'Ontario. Les sections qui suivent résument le cadre de planification.



2.1 Déclaration de principes provinciale

C'est en 2005 que le gouvernement de l'Ontario a émis sa dernière Déclaration de principes provinciale, qui fournit des directives sur des questions d'intérêt provincial. Cet intérêt porte essentiellement sur une gestion de la croissance fondée sur l'utilisation efficace des terrains et des aménagements. Plus précisément, on peut créer des « collectivités saines, sûres et où il fait bon vivre » par les moyens suivants :

- En offrant une variété adéquate d'utilisations résidentielles, d'emploi (notamment des utilisations industrielles, commerciales, et institutionnelles), récréatives et d'espaces ouverts, afin de répondre aux besoins à long terme.
- En évitant les modèles d'aménagement et d'utilisation du sol susceptibles d'entraîner des problèmes environnementaux ou de santé et de sécurité publiques.
- En évitant les modèles d'aménagement et d'utilisation du sol qui empêcheraient l'expansion efficace des zones d'habitat.
- En encourageant l'application de normes d'aménagement rentable afin de limiter la consommation des terrains et les coûts de viabilisation.
- En offrant une variété adéquate de terrains d'emploi (notamment des utilisations industrielles, commerciales, et institutionnelles) afin de répondre aux besoins à long terme.
- En veillant à ce que les infrastructures et les services publics nécessaires soient en place ou prévus afin de répondre aux besoins actuels et futurs.

Par ailleurs, la Déclaration de principes provinciale stipule que les « zones d'habitat » comme le village de Richmond doivent faire l'objet de projets de croissance. On peut y lire ce qui suit :

- Les modèles d'aménagement et d'utilisation du sol, les ressources, les infrastructures et les services publics doivent être efficaces.
- Les répercussions sur la qualité de l'air et le changement climatique doivent être limitées.
- Les possibilités de densification et de réaménagement doivent être déterminées.
- Des politiques de mise en œuvre par étapes doivent être établies afin d'assurer une croissance ordonnée.

2.2 Plan officiel de la Ville d'Ottawa

Le Plan officiel de la Ville d'Ottawa offre le contexte de planification de l'aménagement du village de Richmond et d'autres collectivités de la Ville d'Ottawa, et applique à cet égard les politiques provinciales. Richmond y est désigné comme « Village », ce qui implique un lieu de croissance rurale, où l'on peut avoir accès aux services et pouvant répondre aux besoins quotidiens des résidents habitant cette collectivité et le secteur environnant.

Les politiques locales appliquées avant l'adoption du présent Plan (énoncées dans le plan secondaire de 2003 d'Ashton, Munster et Richmond) ont d'abord été adoptées dans le cadre du Plan officiel du canton de Goulbourn. Deux des plus importantes de ces politiques avaient trait à la stratégie d'aménagement et aux secteurs d'aménagement futur (appelés terrains à aménager ouest et nord-est). Ces politiques mentionnaient les études et les améliorations nécessaires avant la mise en place de tout projet d'aménagement.

La majorité des terrains entourant Richmond sont désignés comme ressource agricole dans l'annexe A du Plan officiel, une désignation qui permet les utilisations agricoles et les autres utilisations connexes. Les politiques agricoles ont pour objet de protéger les terres agricoles et d'empêcher les utilisations incompatibles susceptibles d'être en conflit avec les activités agricoles.

Les politiques suivantes du Plan officiel permettent d'orienter le présent Plan et de guider sa préparation :

- Conception communautaire et compatibilité
- Infrastructure
- Plan directeur des espaces verts
- Logement abordable
- Écoles et installations communautaires
- Transport et cyclisme
- Nouveaux parcs et aires de loisirs
- Ressources du patrimoine culturel
- Couloirs fluviaux
- Ressources archéologiques
- Principaux sentiers récréatifs
- Routes d'entrée panoramiques
- Bruits et vibrations causés par les chemins de fer

2.3 Environnement naturel

Les principaux éléments environnementaux du village sont les suivants :

- a. La Zone de conservation de Richmond
- b. La rivière Jock et le ruisseau Marlborough
- c. Une petite partie de la forêt Marlborough, qui recouvre le secteur sud-ouest du village.

Tous ces éléments constituent des habitats pour les oiseaux, les poissons, les espèces riveraines et d'autres espèces animales, et servent d'espaces et de sentiers pour les loisirs passifs. La Zone de conservation de Richmond fournit également un bassin de stabilisation des eaux usées, aménagé à même l'infrastructure globale du village. Le relief plat influe sur le drainage et explique la grande quantité de zones inondables réglementaires se trouvant dans les limites du village. Les terrains de ces zones inondables sont intégrés au réseau d'espaces ouverts de Richmond et indiquent les endroits où aucun aménagement ne doit être prévu. Au fur et à mesure que le village se développe, les structures déjà construites dans les zones inondables devront continuer d'être protégées.

Les politiques fédérales d'utilisation du sol prévoient la protection des espèces en péril et interdisent la destruction, la dislocation ou la modification de l'habitat du poisson. Les politiques provinciales interdisent quant à elles l'aménagement et la modification des terres humides d'importance provinciale et des habitats importants des espèces en voie de disparition ou menacées. L'aménagement et la modification d'autres éléments d'importance provinciale, comme les terrains boisés, les zones d'intérêt naturel ou scientifique et les terrains adjacents à des terres humides d'importance provinciale, sont également interdits sauf s'il peut être démontré qu'aucune répercussion négative n'agira sur ces éléments et leurs fonctions écologiques. Les politiques municipales pertinentes figurant dans le Plan officiel de la Ville d'Ottawa ont pour objet :

- de préserver les éléments naturels en les désignant protégés;
- de créer un cadre en matière de retrait des bâtiments;
- de prévoir des études du sous-bassin hydrographique et des plans de gestion environnementale;
- d'exiger des études d'impact sur l'environnement et des rapports sur la conservation des arbres lors du processus d'examen des demandes d'aménagement;
- d'encourager l'application de principes de « conception avec la nature » afin de favoriser les aménagements durables.

2.4 Services d'Infrastructure

La plupart des résidences et des commerces du village de Richmond sont viabilisés à l'aide d'égouts domestiques et de puits privés. Le village dépend entièrement des eaux souterraines pour son approvisionnement domestique. Une petite partie du village (153 unités d'habitation) est viabilisée par un réseau de puits collectifs municipaux aménagés au parc Kings, et un réseau privé de puits collectifs dessert les appartements Hyde Park. La majorité des puits existants du village sont alimentés en eau souterraine par l'aquifère de la formation d'Oxford (jusqu'à une profondeur de 60 mètres). Les autres puits plus profonds sont alimentés à la fois par la formation d'Oxford et par celle, plus profonde, de March/Nepean.

Le réseau actuel d'assainissement fonctionne par gravité et achemine les eaux usées jusqu'à la station de pompage Richmond, qui se trouve dans le village au sud de la rivière Jock. De là, les eaux usées sont pompées dans une conduite de refoulement de 500 mm et longue de 13,5 km longeant le chemin Eagleson jusqu'au grand collecteur de Glen Cairn à Kanata. La station de pompage de Richmond a été construite il y a plus de 25 ans afin de canaliser l'effluent de Richmond jusqu'à Glen Cairn. En 2005, une conduite de refoulement longue de 12 kilomètres et d'un diamètre de 200 millimètres a été aménagée entre Munster Hamlet et la station de pompage de Richmond.

Le Plan officiel de 2008 de la Ville d'Ottawa prévoit la mise sur pied de plans de protection des sources, d'évaluations environnementales et de plans directeurs de viabilisation, nécessaires à la mise en place ou au prolongement de réseaux de distribution d'eau ou d'égouts domestiques. Des études hydrogéologiques sont requises pour les aménagements viabilisés par des puits privés et des procédures d'amélioration locale sont établies lorsque les résidents actuels souhaitent se raccorder aux services publics.

2.5 Transport

Le cadre stratégique de transport est compris dans le Plan directeur des transports et dans le Plan officiel de la Ville d'Ottawa. Les politiques pertinentes pour le village de Richmond sont les suivantes :

- L'incitation à la marche et au cyclisme grâce à des rues bien reliées entre elles, à des sentiers riverains et à l'aménagement d'aires de stationnement pour vélos aux endroits les plus fréquentés
- L'aménagement d'aires de stationnement de courte durée aux endroits les plus fréquentés ou touristiques
- Le classement des voies publiques en une hiérarchie de voies locales, de routes collectrices et d'artères, remplissant chacune les fonctions décrites dans le Plan directeur des transports et le Plan officiel
- La protection des largeurs d'emprises en fonction de la hiérarchie des routes

Le réseau actuel de transport du village est constitué d'un quadrillage de routes essentiellement à deux voies. La plupart des carrefours sont dépourvus de feux de circulation et n'offrent généralement pas de voies réservées au virage. Le classement des routes est décrit sur la carte de la section 7.5. Les itinéraires de poids lourds sont limités aux artères. Le village est actuellement desservi par le circuit express 283 d'OC Transpo, qui circule aux heures de pointe. Des trottoirs sont aménagés des deux côtés de la rue Perth, sur la plus grande partie de la rue McBean et du côté est de la rue Fortune, entre les rues Perth et Ottawa. On en retrouve également en nombre limité le long de quelques rues locales (Queen Charlotte, au nord de Perth, chemin Queenston et rue Martin, entre les rues Fowler et Colonel Murray). Sinon, la plupart des rues locales ne disposent pas de trottoir. Bien que l'on ne retrouve aucun sentier polyvalent dans le village, le Plan de gestion du transport de la Ville décrit un sentier polyvalent futur longeant la rivière Jock dans le village et reliant Stittsville au nord et North Gower au sud.